



## LE TOUR DU LAC FÉVRIER 2012

### Mensuel d'informations municipales

Municipalité de Lac-Édouard,  
195, rue Principale  
Lac-Édouard, G0X 3N0  
Tél. : 819-653-2238 - Téléc. : 819-653-2338  
Courriel : [muni.lacedouard@xplornet.ca](mailto:muni.lacedouard@xplornet.ca)  
Site Internet : [www.lacedouard.ca](http://www.lacedouard.ca)

---

#### HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL et de la BIBLIOTHÈQUE

Lundi au vendredi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h

---

Pour des informations ayant trait aux permis de construction ou taxes municipales, communiquez avec Mme Johanne Marchand, Directrice générale et secrétaire-trésorière, ou M. André Perron, inspecteur municipal.  
Courriel : [insp.lacedouard@xplornet.ca](mailto:insp.lacedouard@xplornet.ca)

---

#### ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL

Les assemblées publiques du Conseil municipal de Lac-Édouard se tiennent le deuxième mercredi du mois à 19 h.

**Date de la prochaine assemblée publique :**

**Le mercredi 14 mars 2012 à 19 h.**

**Bienvenue à toutes et à tous!**



---

#### PLANIFICATION STRATÉGIQUE LAC-ÉDOUARD

Toute la population de Lac-Édouard est invitée à la présentation du **bilan de l'an 2** du Plan d'action que nous avons débuté et mis en œuvre au cours des deux dernières années. Cette présentation fait suite aux consultations faites à l'automne 2009 et au bilan de l'année 2010.

**C'est donc un rendez-vous, le mercredi 22 février 2012,**

**à compter de 19 h,**

**au Centre communautaire de Lac-Édouard.**

**Bienvenue à toutes et à tous!**

---

## **LA BANDE RIVERAINE EN MILIEU FORESTIER, une richesse à préserver...**



### **LA SAUVEGARDE DE LA QUALITÉ ESTHÉTIQUE DES ZONES RIVERAINES**

La forêt est un élément dominant du paysage québécois. La présence d'une bande riveraine qui conserve le caractère naturel des lacs et des cours d'eau et qui affiche une diversité du couvert forestier est un attrait intéressant en milieu forestier. En créant une zone de transition, la végétation riveraine constitue un élément structurel essentiel du paysage, alors qu'une rive déboisée offre un paysage dégradé.

### **SAINES PRATIQUES À APPLIQUER**

Les producteurs et travailleurs forestiers sont soumis à des obligations légales. Les normes prescrites par le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI) définissent les modalités auxquelles sont soumis les bénéficiaires de contrats en terres publiques. Pour l'exploitation forestière dans les terres de tenure privée, il relève des MRC, des Agglomérations ou des municipalités d'adopter des règlements régissant la protection du couvert forestier et favorisant l'aménagement durable de la forêt. Pour connaître les dispositions qui s'appliquent sur votre territoire de coupe, veuillez vous adresser à votre municipalité ou à votre Agglomération.

Au-delà de cette réglementation, en particulier dans des milieux sensibles, comme les milieux humides, les zones d'activités récréotouristiques, les habitats d'espèces vulnérables ou menacées, les écosystèmes forestiers exceptionnels, les frayères, les refuges d'oiseaux, etc., des pratiques peuvent être instaurées pour maintenir les rôles écologiques et économiques de la forêt en bande riveraine :

- élargissez la bande riveraine au besoin, en tenant compte de la fragilité de la zone des travaux et assurez-vous que la bande riveraine comporte trois strates : herbes, arbustes et arbres, tous d'espèces indigènes ;
- minimisez la construction de chemins et effectuez les travaux de réfection ou de construction de chemins en dehors des périodes de crues ou de pluies abondantes ;
- minimisez l'utilisation de pesticides et autres produits chimiques dans le bassin versant où s'effectuent les travaux ;
- à proximité d'une bande riveraine, assurez-vous que la machinerie utilisée est propre (sans traces de graisse ou fuite d'huile, ou de particules d'espèces animales ou végétales indésirables) pour éviter un apport d'hydrocarbures dans les cours d'eau, ou l'introduction d'espèces non indigènes ;
- mettez en pratique des méthodes de contrôle de l'érosion et n'empiétez pas sur un cours d'eau ou un lac et ne modifiez pas le niveau d'un lac ;
- pour la construction de ponts ou ponceaux, optez pour un terrain ayant une pente douce; choisissez la section du cours d'eau où la voie d'eau est la plus étroite; choisissez un endroit non marécageux pour faciliter l'approche des abords du

ponceau ;

- au-delà de la lisière boisée, si une pente descend vers un cours d'eau, faites circuler la machinerie perpendiculairement à la pente ; si elle doit circuler dans le sens de la pente, efforcez-vous de changer de direction à intervalles réguliers ;
- lors du prélèvement de tiges dans la bande riveraine, laissez les chicots sur pied ; en zone fragile, augmentez le nombre de tiges résiduelles.

(Texte tiré de «La bande riveraine en milieu forestier, un richesse à préserver...», COBALI (Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre).



### Déroulement de la journée

- 9 h 00 :** **Sculpture de neige :** début du concours autour du parc de jeux.
- 10 h 30 :** **Tournoi de hockey bottines :** mise au jeu officielle sur la patinoire de Lac-Édouard.
- 12 h 00 :** **Dîner au Centre communautaire :** (Apportez votre lunch.)
- 16 h 00 :** **Vote** pour la plus belle création de la journée.
- 17 h 30 :** **Souper entre ami(e)s : repas complet**  
Adultes : 10 \$, Enfants : 5 \$. (Les profits du souper seront remis à la P'tite École.)

#### Au menu :

**Soupe nouilles et poulet** (préparée par les élèves de la P'tite École aidées par mesdames Noëline et Rollande)

**Spaghetti sauce à la viande, pain**

**Dessert, Café, Jus**

- 18 h 45 :** **Rallye de soirée :** dans les rues du village.
- 20 h 00 :** **Dévoilement des gagnants et remise de prix :**  
Les gagnants recevront 50% des gains de leur compétition respective.

### Tournoi de hockey bottines

Afin de participer au tournoi de hockey, l'équipe doit compter 4 joueurs dont un gardien de but. Elle doit être composée de deux garçons et deux filles.

Le coût de l'inscription est de 20 \$ par équipe. L'équipe gagnante remportera la cagnotte.



## Concours de sculpture de neige

En équipe de 2 à 6 personnes, vous devrez construire votre sculpture d'une hauteur minimum de 1 mètre de hauteur. Nous préparerons des butons de neige dans le parc municipal. Vous devrez apporter vos outils, vos pelles, etc.

Le thème de cette année : **Sports d'hiver à Lac-Édouard**. Le coût de l'inscription est de 20 \$ par équipe.

## Rallye de soirée dans les rues du village

En équipe de 2 à 4 personnes, venez tester votre endurance physique, vos connaissances intellectuelles et culturelles, dans les rues de notre village.

Apportez vos lampes de poche et vos sacs à dos pour cette activité. En parcourant les rues vous retrouverez des énigmes et des questions. L'équipe ayant accumulé le plus grand nombre de points sera déclarée gagnante et remportera la cagnotte. Coût par équipe : 20 \$



## Le coin des enfants

Dès 10h30, les enfants et ceux qui ont un cœur d'enfant pourront s'amuser à la glissade, construction de bonhomme de neige, course de sac de patates dans la neige, course de raquette, « limbo » sur glace, etc.

Les enfants devront être accompagnés d'un adulte responsable sur le site de la fête et être habillés chaudement.



---

## Pêche blanche

La semaine de la pêche blanche sur le lac Édouard, incluant La Grande Baie, se déroulera du samedi 3 mars au dimanche 11 mars.



**Afin que vos excursions de pêche se déroulent sans encombre, voici quelques règles à suivre :**

1. S'assurer d'avoir un permis de pêche valide et le **PORTER** sur soi lorsque vous pêchez.
2. On peut utiliser jusqu'à un maximum de cinq (5) lignes par permis de pêche.
3. Chaque ligne peut avoir jusqu'à un maximum de 3 hameçons.
4. Le conjoint et les enfants de moins de 18 ans peuvent pêcher en vertu du permis du titulaire. Exemple : une mère et ses deux enfants n'ont pas de permis, mais le père en a un; donc toute la famille peut pêcher **mais on n'a droit qu'à cinq lignes et à un seul quota car ils n'ont qu'un seul permis pour le groupe**.
5. Les jeunes de moins de 18 ans qui ont un permis de **pêche en herbe** ont droit à cinq lignes et à leur propre quota.
6. **Les lignes ou « brimballes » doivent être sous la surveillance constante et immédiate du pêcheur.** Donc si un pêcheur doit quitter son lieu de pêche, peu importe la durée de l'absence, il doit relever ses lignes et les rendre inopérantes.
7. **AUCUN poisson appât ou partie de poisson ne sont permis** pour la pêche dans la zone 26.
8. Toujours ramener vos déchets ou autres rebuts et garder le lac propre comme il l'était à votre arrivée sur votre lieu de pêche.

**9. Quotas : - omble de fontaine (truite mouchetée) : 15 par permis  
- perchaude : 50 par permis**

Prenez note que ces quelques règles ne sont qu'à titre d'information et ne remplacent pas les textes de loi. N'hésitez surtout pas à communiquer avec un agent de protection de la faune de La Tuque au 819-523-5556 si vous avez besoin d'informations supplémentaires. Il leur fera toujours plaisir de vous renseigner.



## **DÎNER D'A.D.E.L.E. 2012**

**Le dîner de l'Association du Développement Écologique du Lac Édouard  
aura lieu le samedi 10 mars 2012 de 11 h à 14 h  
sur la glace du lac Édouard dans la Baie-William Est près du GROS TIPI.**

**Comme d'habitude, vous pouvez vous stationner chez M. Julien Caron au 332  
Chemin Baie-William Est**

Les profits de ce dîner serviront à l'amélioration et au maintien de la qualité de notre lac ainsi qu'à l'entretien des sentiers d'A.D.E.L.E.

### **AU MENU :**

#### **Spécial ADELE \$15 :**

Riz aux champignons forestiers  
Poulet rôti  
Sauce BBQ maison et petit pain grillé  
Dessert aux fruits sauvages

#### **À la carte :**

Hamburger et cheeseburger (spécial ADELE)  
Côtes levées

Le repas sera cuisiné sur feu de bois « live » (en direct).

**Il y aura aussi un service de bar** (bière, boisson gazeuse, etc.) sous la tente de la Coopérative de Solidarité de Lac-Édouard.

**Pour informations :** Lorraine Hallé : 819-653-2052  
Josette L'Heureux : 819-653-2154

Nous vous suggérons d'apporter vos chaises, mais quelques tables de pique-nique seront mises à votre disposition.

**Veillez noter que l'argent comptant seulement sera accepté.**

Les billets du dîner seront en vente sur la glace le jour même et donneront droit au tirage d'un prix de présence.

Il y aura aussi une vente de moitié-moitié au coût de 1,00 \$ au profit d'ADELE.

Et pour la troisième année consécutive, il y aura l'encan du tablier de Lorraine, tablier qui à ce jour, a permis d'amasser plus de 400,00 \$.

**Beau temps, mauvais temps,  
nous serons là afin de vous servir un excellent repas !**

**Lorraine Hallé, coordonnatrice**



**Bienvenue à toutes et à tous !**



## **Chronique Prévention Incendie**

### **Le déneigement : assurez la sécurité de votre famille !**

Déneigez tous les accès aux issues (fenêtres et portes) de votre domicile, incluant les escaliers et les balcons.

Assurez-vous que vous pouvez ouvrir les portes en tout temps, même si les issues semblent déneigées, celles-ci pourraient être gelées.

Voyez à ce que les prises d'air et les conduits d'évacuation des appareils à gaz, au mazout ou aux combustibles solides soient dégagés de toute neige et glace afin d'en garantir le bon fonctionnement.



Portez une attention particulière aux accumulations de neige sur la toiture et, si nécessaire, faites-la déneiger en confiant cette tâche à

une entreprise disposant de l'équipement approprié.

## **Rappelez-vous qu'un immeuble difficile d'accès a pour effet de ralentir l'intervention du Service de sécurité incendie.**

Un bâtiment dont les issues sont bloquées empêche l'évacuation rapide des occupants et met leur sécurité en danger. Un balcon bien déneigé vous permettra, en cas d'incendie, de vous y réfugier en attendant l'arrivée des secours.

Le Service de sécurité incendie recommande à la population de toujours déneiger leur balcon durant la saison hivernale. Dans les faits, un balcon peut être utilisé comme sortie de secours en cas d'urgence.

Les balcons devraient être déneigés rapidement après une chute de neige.

Toutes les portes de sortie du bâtiment et autres voies d'évacuation qui se rendent jusqu'à la rue doivent être déneigées et utilisables de manière sécuritaire. En fait, le propriétaire d'un immeuble à logements multiples est tenu d'effectuer ou de faire effectuer ce travail.

Ne pas attendre que la neige durcisse ou qu'elle soit recouverte de pluie verglaçante. Cela pourrait rendre l'opération de déneigement très difficile et nuire à la sécurité des personnes habitant le bâtiment.

Conformément au règlement de prévention incendie 1000-73-2003 de la Ville de La Tuque, l'article 11 s'applique dans le cas du déneigement des issues.

Pour plus d'informations concernant ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec la division prévention du Service de sécurité incendie de l'Agglomération de La Tuque au 819-523-9797.

Mikael Grenier, t.p.i., g.s.i.  
Chef de division-prévention



### **Vol de panneaux de signalisation**

Tout au long des sentiers de motoneige, il y a des panneaux de signalisation. Ces panneaux sont là pour la sécurité des usagers.

**Nous tenons à vous avertir que prendre une ou plusieurs de ces affiches est un crime.**

Suite à ce vol vous risquez d'être traduit en justice et d'avoir à vivre avec un dossier judiciaire.

---

### **Lac-Édouard et Neige**



**En date du 5 février 2012, il est tombé 204 cm ( 80 po.) de neige.**

En date du 5 février 2011, il était tombé 137 cm (54 po.) de neige.

Source : Environnement Lac-Édouard, Service Météo, Lucien Giroux, ingénieur

retraité, « météorologue en neige », Baie-Bouleau Sud.

---

## Loyer disponible à Lac-Édouard

Logement 2 ½ à louer, à la semaine ou au mois.

Pour plus d'information, communiquez avec Ms Germain ou Mario Cloutier.

Téléphone : 819-653-2254.

## Emploi Étudiant à Lac-Édouard



Ce message s'adresse aux adolescent(e)s, parents ou grands-parents.

La Municipalité de Lac-Édouard est à mettre sur pied une banque de noms de personnes intéressées par un emploi étudiant d'été.

Les tâches à faire consistent en des travaux divers : tonte de pelouse, ménage, peinture, rangement, etc.

Voici les critères à respecter :

- âge : 16 ans et plus;
- scolarisation : s'engager à retourner aux études après les vacances d'été.

Prière de faire parvenir votre C.V. par courriel à :

[muni.lacedouard@explornet.ca](mailto:muni.lacedouard@explornet.ca) , avec en objet : **Emploi étudiant**

ou par la poste à Municipalité de Lac-Édouard, C. P. #4049,  
195, rue Principale, Lac-Édouard, GOX 3N0

---

## Avis de décès

Le 8 décembre 2011, **Mme Thérèse Cloutier**, épouse de M. Roland St-Jarre, nous a quittés. Mme Cloutier a déjà habité au 200, rue Principale. Madame Thérèse était la mère de Roxane, Diane, Jerry et Garry St-Jarre. Autrefois elle fut très active dans notre communauté.



À l'hôpital de La Tuque, le 25 janvier 2012 est décédée **Mme Jeannette Poulin-Pouliot**, épouse de feu M. Adélarde Pouliot. Elle était âgée de 90 ans et trois mois. Plusieurs se rappelleront de cette dame qui était très généreuse. Elle était la mère de Denise, Claire et Louise Pouliot, résidante de Lac-Édouard ainsi que la grand-mère de Vincent Gagnon et Nicolas Cunningham.

Le dimanche 19 février à 16 h, il y aura bénédiction de ses cendres à l'église de Lac-Édouard.

À Varennes, subitement le 21 janvier 2012, à l'âge de 61 ans, est décédé **M. René Petit**, fils de feu Thérèse Bénéard et de feu Jean-Paul Petit. Il laisse dans le deuil sa

conjointe Lucie Desbiens, ses enfants Étienne, Félix et Clémence, sa petite-fille Nelly. M. Petit et Mme Desbiens ont une résidence secondaire au 301, rue Principale.

À tous les membres de ces familles éprouvées, nous désirons adresser nos plus sincères condoléances.

**Messe le dimanche 19 février à 16 h.**

Notre curé M. l'abbé Claude Lapointe sera avec nous pour la célébration eucharistique.

Bienvenue à toutes et à tous.



---

**Dîner - Réseautage féminin organisé par la SADC**

**Conférencière : Mme Nancy Sabourin**

**Chef des services français**

**Radio-Canada Mauricie/Centre-du-Québec**

Mme Nancy Sabourin a évolué en tant que journaliste et lectrice de nouvelles pendant plus de 20 ans à la télévision de Radio-Canada Mauricie/Centre-du-Québec. Elle vous parlera de son cheminement de carrière, de sa passion pour la profession et partagera ses expériences avec vous.

**Date : Mardi 28 février 2012, 11 h 30 à 13 h 30**

Lieu : Complexe culturel Félix-Leclerc (salle Hydro-Québec)

Coût : 20 \$ (taxes et pourboire inclus)

Inscription obligatoire avant le : 23 février 2012

Pour information : 819-523-4227, poste 221

Faites vite ! Les places sont limitées !

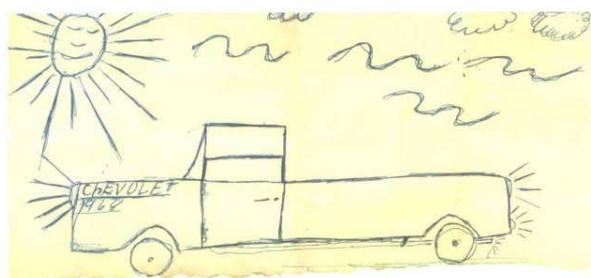
Invitation particulière aux femmes d'affaires.

L'activité s'adresse aussi aux hommes.

---

## Chasse au trésor... Qui est ce dessinateur?

Lors des travaux de réfection du Centre communautaire, les ouvriers, entre autres M. Renald Cloutier, ont découvert plusieurs feuilles de papier cachées dans les calorifères. Nous reproduisons, ci-dessous, ces deux œuvres qui étaient dans l'actuelle salle du conseil. Les dessins datent de 1968. Si un de nos lecteurs reconnaît ses chefs-d'œuvre, nous aimerions qu'il communique avec nous afin de les lui remettre.



Le papier a jauni depuis le temps, mais cela nous a émus de découvrir ces croquis d'antan.

---

Célébrons la vie !



Bonjour,

Je vous présente ma petite sœur Loralie. Elle est née le 23 décembre 2011. Pour moi, ce fut un beau cadeau de Noël.

Ma maman Gaëlle Pétrud et son papa Nicolas McKinnon sont très heureux parce que ma petite sœur est vraiment jolie et en bonne santé.

Ariane Marcoux, maternelle 4 ans  
La P'tite École de Lac-Édouard

---

Si vous avez des informations à transmettre ou des articles à publier, communiquez avec la responsable du journal « LE TOUR DU LAC » : Rollande Lecours.

Téléphone : 819-653-2155. Courriel : [bernier.lecours@explornet.ca](mailto:bernier.lecours@explornet.ca)

